

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 7 mai 2019

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 7 mai 2019, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

119-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Personnes constituant l'organisme municipal de la sécurité civile**
8. **Remplacement des micros au centre municipal**
9. **Vie Active (Participation à Rimouski)**
10. **Couverture d'assurance pour le 150^e**
11. **Marché aux puces**
12. **Offre de services d'Agro-Enviro-Lab – Rapport eau potable**
13. **Demande du Baseball mineur St-Pascal**
14. **Demande de Mme Manon Dubé – Relais pour la vie**
15. **Demande des Loisirs Thiboutot et des recrues & prêt des tables de pique-nique**
16. **Achat de pièces pour le réseau d'aqueduc et borne-fontaine**
17. **Office d'habitation du Kamouraska Est**
18. **Traitement des plaintes concernant les demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique (Contrats dont la valeur est de 101 100 \$ ou plus)**
19. **Soumissions – Fauchage des abords de routes, rues et chemins municipaux**
20. **Demande du comité d'embellissement – Échange de vivaces**
21. **Demande des Broncos**

22. **Soumission pour la remise à neuf de la pompe Flygt 3085.183**
23. **Redevances éoliennes**
24. **Délégation de compétences à Ville St-Pascal (Recyc-Québec)**
25. **Correspondance**
26. **Période de questions**
27. **Engagement d'un travailleur indépendant (autonome)**
28. **Levée de la séance**

120-2019 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 2 avril 2019. Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois d'avril 2019, et ce, telles que présentées.

 Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 avril 2019 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

121-2019 **Approbation des comptes**

Administration générale

Bélangier Anthony	Soirée des entreprises	510.00 \$
Canadien National	Signaux lumineux	279.00 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 218.22 \$
CNESST	Cotisation	261.00 \$
Dionne Nicole	Achat soirée des entreprises	241.81 \$
Hydro-Québec	Centre	1 864.63 \$
	Maison de la culture	2 146.61 \$
	Lumières de rues	434.85 \$
Madore Jean-Guy	Cours Qi-Gong	120.00 \$
Salon de quilles	Classique des entr. (150 ^e)	135.00 \$
Broggi, traiteur	Souper des entreprises	1 700.00 \$
Hydro-Québec	Garage	467.48 \$
	Égouts, puits	117.70 \$
	Pompe	1 278.24 \$
Bell Mobilité	Service	198.78 \$
Trans. Pierre Dionne	4 ^e versement déneigement	9 190.82 \$
Produits Suncor	Essence	139.20 \$
Bell Canada	Service	432.01 \$
Ville St-Pascal	Service incendie	16 503.89 \$
Anctil Marc	Équipement sécurité	79.99 \$
Dionne Nicole	Soirée des entreprises	17.50 \$

Salaires	Avril	23 944.97 \$
Agro-Enviro Lab	Analyse eaux usées	260.99 \$
Alim. Lucien Dubé	Soirée entreprises	5.90 \$
Aréo-Feu	Gaz calibration	362.12 \$
Ass. AFBL	Adhésion	65.00 \$
Boulangerie La Pocatière	Soirée reconnaissance	56.00 \$
Buro plus	Fourniture bureau	195.79 \$
Carrefour action mun.	Adhésion	88.53 \$
Distr. B. De Roy	Soirée reconnaissance	29.93 \$
dHC, avocats	Honoraires juridiques	459.90 \$
Fleuriste Beau Site	Café-rencontre	25.00 \$
Fonds inf. territoire	Mutations	4.00 \$
Gagné Marjolaine	Conciergerie	217.50 \$
Gravel Amélie	Éveil musical	26.24 \$
Groupe Avantis BMR	Pièces	15.32 \$
Base 132	Journal avril	125.32 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
MRC Kamouraska	Inspection régionale	4 605.00 \$
Produits Unique	Chlore	85.13 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	149.13 \$
Tech Mini-mécanique	Bougie	5.18 \$
Ultima Assurance	Renouvellement	<u>9 734.00 \$</u>
	Total	77 842.68 \$

Solde dans EOP : 226 777.40 \$

Solde dans EOP – Avantages 103 660.16\$

Site d'enfouissement

Placoteux	Avis	172.46 \$
Ultima Assurance	Renouvellement	<u>6 250.00 \$</u>
	Total	6 422.46 \$

Solde dans EOP : 136 777.40 \$

Solde dans EOP – Avantages 103 657.24 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

122-2019

Comité de développement

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil concernant la soirée « Reconnaissance des entreprises » qui a eu lieu le 6 avril. Trente (30) entreprises y ont participé pour un total de 80 personnes. Nous pouvons dire que pour une première, ce fut une réussite.

123-2019 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Lizotte, maire, informe le conseil que l'activité « Éveil musical » (École Destroismaisons) pour les enfants de 4 à 6 ans est un succès. Il y a eu seize (16) inscriptions et les parents sont enchantés de la tenue de ce cours.

124-2019 **Personnes constituant l'organisation municipale de la sécurité civile**

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Philippe-de-Néri reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Pierre Leclerc
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Frédéric Lizotte
Responsable de la mission Administration	Pierre Leclerc
Responsable substitut de la mission Administration	Nicole Dionne
Responsable de la mission Communication	Nicole Dionne
Responsable substitut de la mission Communication	Agente de développement (Émie Vaillancourt)
Responsable de la mission Services aux sinistrés	Marc Anctil
Responsable substitut de la mission Services aux sinistrés	Frédéric Lizotte
Responsable de la mission Sécurité des personnes et Incendie	Dominic Moreau
Responsable substitut de la mission Sécurité des personnes et Incendie	Denis Beaulieu
Responsable de la mission Services techniques et Transport	Marc Anctil
Responsable substitut de la mission Services techniques et Transports	Pierre Leclerc
Directeur des opérations	Éric Lévesque

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la municipalité.

125-2019 **Remplacement des micros au centre municipal**

Considérant que les membres du conseil demandent au directeur général plus d'explications concernant le prix soumis par monsieur François Dionne, le prix était de 319 \$ pour l'achat des micros sans fil plus taxes, pour un total d'environ 500 \$ incluant l'installation et l'achat.

De plus, les membres du conseil demandent au directeur général de communiquer avec F.C. Sonorisation pour avoir un prix.

126-2019 **Vie Active (Participation à Rimouski)**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de verser l'inscription pour 4 personnes à cette activité, au coût de 55 \$/personne.

Participant(e)s : Josette Chamberland, Nicole Desjardins, Colette Dionne et Denise Caron.

127-2019 **Couverture d'assurances pour le 150^e**

Remis à la prochaine séance.

128-2019 **Marché aux puces**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et unanimement résolu : les membres du conseil acceptent de louer gratuitement la salle municipale à madame Nicole Pelletier pour le « Marché aux puces » annuel le 17 et 18 mai prochain. Les profits de la location des tables seront remis au Comité développement (Fêtes du 150^e).

129-2019 **Offre de services d'Agro-Enviro-Lab (Rapport eau potable)**

Considérant que la municipalité doit publier sur son site internet un rapport annuel sur l'eau potable;

Considérant que la firme Agro-Enviro-Lab est en mesure de produire ce rapport;

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et unanimement résolu : la municipalité accepte l'offre de services d'Agro-Enviro-Lab pour compléter ce rapport au prix de 125 \$ plus taxes

130-2019 **Demande du Baseball mineur de St-Pascal**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement : les membres du conseil accordent un de 125 \$ pour le Baseball mineur.

131-2019 **Demande de Mme Manon Dubé (Relais pour la vie)**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : la municipalité accorde un montant de 150 \$ pour cette activité.

132-2019 **Demande des Loisirs Thiboutot et des recrues & prêt des tables de pique-nique**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement : les membres du conseil allouent un montant de 200 \$ à cet organisme et acceptent de prêter les tables de pique-nique pour le tournoi.

Messieurs Marco Lizotte et Roland Lévesque ne prendront pas part à cette résolution étant en conflit d'intérêts.

133-2019 **Achat de pièces pour le réseau d'aqueduc et borne-fontaine**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil demande au directeur général de faire l'achat de matériels d'aqueduc à la firme Grossiste M.R. Boucher Inc, au prix de 8 171.81 \$ plus taxes (Voir soumissions numéros 20901-20774 (modifications des quantités) -21006.

134-2019 **Office d'Habitation du Kamouraska-Est - Représentant**

Considérant que le conseil d'administration actuel de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, est un conseil provisoire;

Considérant que ce conseil a pour objectif de faire la transition entre les anciens OMH et la création du nouvel OH;

Considérant que le nouveau CA « permanent » doit être nommé au plus tard à la fin du mois de juin;

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : monsieur Noël Alexandre soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri pour siéger au C.A. permanent.

Étant nommé pour représenter la municipalité monsieur Noël Alexandre mentionne qu'il se retire de la discussion.

135-2019 **Traitement des plaintes concernant les demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique. (Contrats dont la valeur est de 101 100 \$ ou plus**

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-271) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence,

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :**

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujetti à l'article 935 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité à cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général ou secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : munic.s.phil.neri@qc.aira.com, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui

devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relative à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier la recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et des manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ), c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncé dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

136-2019

Soumissions – Fauchage des abords de routes, rues et chemins municipaux

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées à Équipements Patrick Bérubé, Dany Lavoie, Clément Dufour et Déneigement Daniel Michaud.

Considérant qu'une seule soumission a été déposée.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu à l'unanimité que : la soumission de Déneigement Daniel Michaud soit retenue au prix de 98 \$ de l'heure.

137-2019

Demande du comité d'embellissement - Échange de vivaces

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu à l'unanimité qu' : un montant de 100 \$ soit alloué à ce comité.

138-2019

Demande des Broncos

Il est proposé par : monsieur

Et résolu à l'unanimité que : le conseil commande le Club de balle donnée « Les Broncos » pour un montant de 200 \$. Le chèque sera fait à l'ordre de monsieur Richard Boucher.

Messieurs Marco Lizotte et Frédéric Lizotte ne prendront pas part à la résolution étant en conflit d'intérêts.

139-2019

Soumission pour la remise à neuf de la pompe Flygt 3085.183

Remis à la prochaine séance

140-2019

Redevances éoliennes

Pour faire suite aux explications de monsieur le maire Frédéric Lizotte; monsieur Lizotte dépose un chèque de 3962 \$.

141-2019

Délégation de compétences à Ville St-Pascal (Recyc-Québec)

Considérant que les municipalités de Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska et Saint-Pascal font partie d'un même regroupement et sont signataires d'une entente ayant notamment pour objet la mise en commun d'un service de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la Ville de Saint-Pascal est désignée comme mandataire et est responsable notamment d'effectuer toute demande auprès des organismes compétents à l'égard de redevances;

Considérant l'obligation de la Ville de Saint-Pascal de compiler les informations relatives à la collecte sélective dans la déclaration annuelle sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, et ce, pour toutes les municipalités faisant partie de cette entente;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement : que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri confirme à Recyc-Québec que la Ville de Saint-Pascal détient les compétences pour transmettre les données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 pour les municipalités de Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska et Saint-Pascal.

142-2019

Lampes de rues

Monsieur Roland Lévesque, conseiller, demande que la lumière de rues situées près du 24 Route de la Station soit remplacée par une lumière au DEL.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu à l'unanimité que : les travaux soient exécutés par la firme Groupe Caillouette & associés.

143-2019

Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Perma ligne : Lignage des rues
- Min. des Affaires municipales : Stratégie économie eau potable
- Ville La Pocatière : Borne 9-1-1
- Min. des Affaires municipales : TECQ 2019-2023
- FQM : Formation des élus
- FQM : Projet pilote - Harcèlement au travail
- Affaires municipales et Habitation : Législation du cannabis
- Min. des Transports : Rencontre semaine du 20 mai
- Co-éco : Accès des municipalités aux écocentres
- Min. Environnement : Formulaire PPASEP
- Emploi Été Canada 2019 : Acceptation
- Gymagine : Commandite
- MAMH : Stratégie d'économie d'eau potable

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

144-2019

Période de questions

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

145-2019

Engagement d'un travailleur indépendant (autonome)

Considérant que les membres du conseil demandent au directeur général de faire publier une offre de services pour l'engagement d'un travailleur indépendant (autonome);

Considérant que les membres du conseil sont au fait des modalités, exigences demandées par les gouvernements et autres pour procéder à l'engagement d'un travailleur indépendant (autonome);

Considérant que les membres du conseil demandent au directeur général de mentionner dans l'offre de demande de services que cette personne sera sur appel, fera différentes tâches, n'aura aucun horaire fixe, sera considérée comme un travailleur indépendant (autonome).

Il est proposé par : Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil demande au directeur général de préparer une demande d'offre d'emploi concernant l'embauche d'un travailleur indépendant (autonome).

146-2019

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 05 .

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.